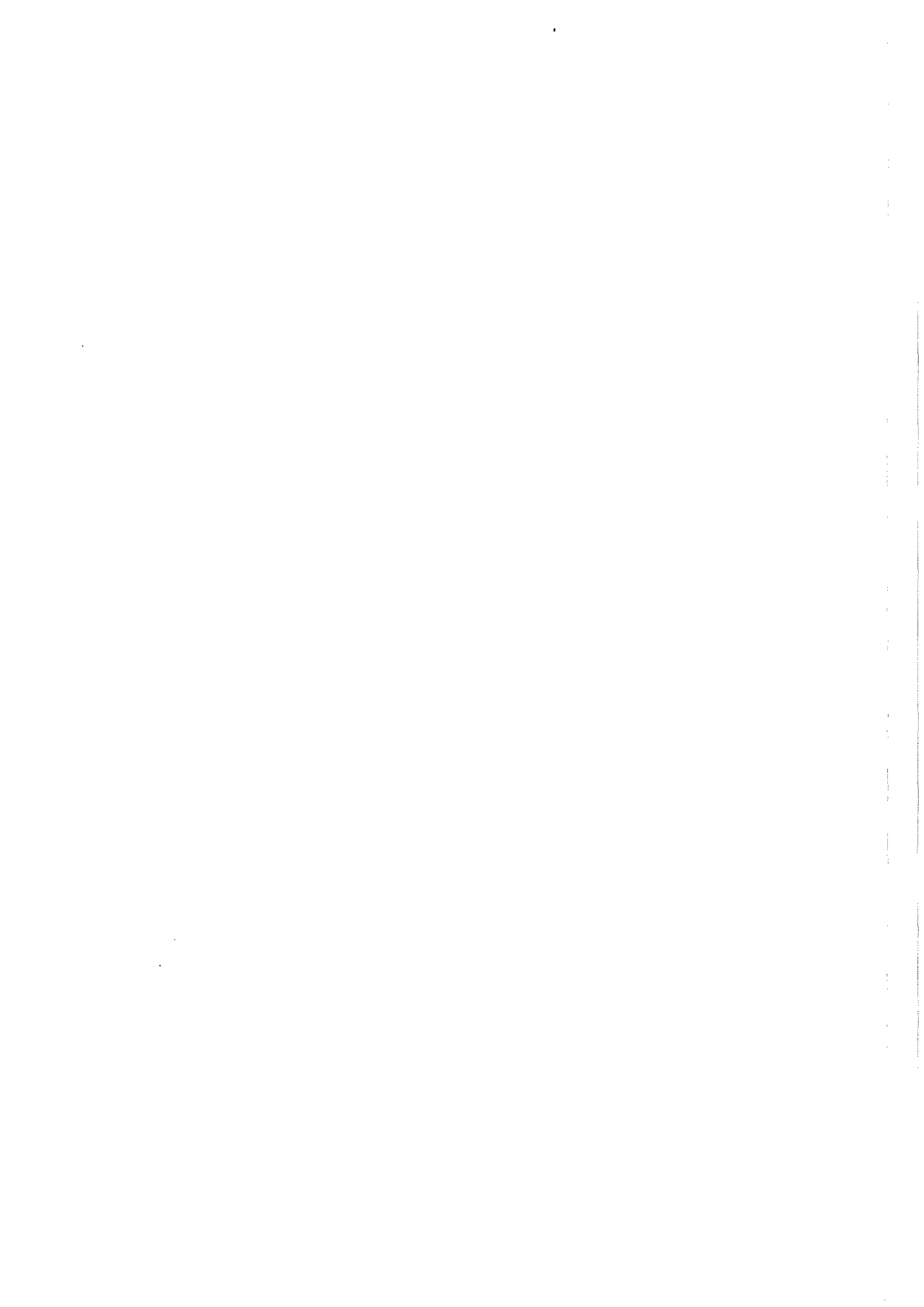


**JOURNEES D'ETUDE A  
LUDWIGSBURG  
26 ET 27 OCTOBRE 2007.**

**Eléments sur le projet  
« ensemble pour Kongoussi »  
et les projets courants du jumelage**

*dossier complet*



# SOMMAIRE DU DOSSIER

PRESENTATION DES PROJETS DU JUMELAGE PREVUS EN 2008..... p 3

## COOPERATION DECENTRALISEE, PROJET « ENSEMBLE POUR KONGOUSI »

Etat des lieux de la situation en octobre 2007 ..... p 5

Rencontre du Sénateur-Maire Louis Souvet avec le Maire ..... p 6  
de Ludwigsburg, Herr Spec

*Propos de présentation des avancées du projet de coopération décentralisée et réflexion autour de la participation au projet pilote de coopération tripartite.*

Municipalités majeures concernant le projet de coopération décentralisée.....p 8

Conventions .....p 15

Convention cadre de coopération décentralisée

Convention d'application pour le projet de maraîchage (annexe à l'accord cadre)



## PRESENTATION DES PROJETS DU JUMELAGE PREVUS EN 2008

### - **Projet de plantation d'une vigne**

octobre 2008. Date à redéfinir précisément ultérieurement.

#### Contexte du projet :

La présence ancienne de la vigne à Montbéliard et la région viticole entourant Ludwigsburg.  
Les projets communs réguliers entre les services espaces verts de nos deux villes  
Préparation du 60<sup>e</sup> anniversaire du jumelage (2010) et souhait de goûter ensemble la production montbéliardaise.

#### Origine de l'idée :

Le service espace verts ludwigsbourgeois en collaboration avec le Duc de Wurtemberg.

#### Descriptif :

Achat par le service Espaces Verts de la Ville de Montbéliard d'une parcelle de terrain vers la rue Pardonnet en vue de la plantation d'une vigne pour une première cuvée en 2010 (60<sup>e</sup> anniversaire du jumelage)

10 ares plantés pour une cuvée de 800 litres de vin qui serait vinifié dans les caves du Duc à Ludwigsburg.  
réception officielle pour l'inauguration (plantation), avec dégustation de vins du Wurtemberg

- **Projet de jardin burkinabè** - Dans le cadre du projet de coopération tripartite Montbéliard-Ludwigsburg-Kongoussi (*sous réserve de la concrétisation de ce partenariat*)

Début de l'été 2008

*Projet montbéliardais non encore présenté à Ludwigsburg.*

Création d'un « jardin » au Près la Rose présentant des plantes et céréales existant au Burkina Faso, avec des petits panneaux explicatifs sur ces plantes.

Implication de classes pour travailler autour de ce thème (thème de l'Afrique, du jardin..).

Ce jardin pourrait être « offert » aux espaces verts ludwigsbourgeois pour qu'ils le mettent en place par la suite, d'où l'idée de créer des panneaux en franco-allemand.

### - **Apprentissage linguistique**

Face au déclin de l'apprentissage de l'allemand et du français dans nos deux pays, une réflexion est menée pour tenter d'enrayer cette spirale.

Dans ce cadre, M. Spec avait proposé l'idée de promouvoir la sensibilisation à nos langues respectives dans les écoles maternelles.

La faisabilité de ce projet en France est soumise à de nombreuses contraintes (si tant est que l'on admet le bien fondé pour la Ville de s'emparer de ces questions):

- Un Ministère de l'Education Nationale incontournable pour ce type d'initiatives.
- Une continuité nécessaire entre la maternelle et le primaire ( Or l'allemand n'est pas toujours proposé dans nos écoles primaires, et en tout état de cause pas avant le CE2)
- Une implication et une mobilisation forte de la Ville sur la durée (projet remis en question à chaque rentrée)



L'école privée St Maimboeuf tente de mettre en place cette année une sensibilisation à l'allemand en maternelle en s'appuyant sur des bénévoles. Cette expérience pourrait constituer un projet pilote dont les résultats seraient à étudier pour envisager éventuellement un projet porté par la Ville. En 2008, une étude de faisabilité pourrait éventuellement être menée sur ce sujet.

**- Projet artistique entre le collège Pergaud et le Schillergymnasium de Ludwigsburg**

Ce projet a vu le jour en 2006. Il sera reconduit en 2008, éventuellement en automne.

Le principe est le suivant : les jeunes élèves de la maîtrise de chant choral, dirigés par Brigitte Rose, rencontrent les musiciens de l'orchestre du collège ludwigsbourgeois pour un concert commun donné à Ludwigsburg et à Montbéliard.

Les enfants sont logés dans les familles, et suivent un programme sur plusieurs jours leur permettant de répéter ensemble, mais aussi de découvrir nos villes respectives.

L'édition 2006 a été un vrai succès et a marqué une belle rencontre entre les jeunes. Ce projet était novateur car il ne s'agissait pas d'un échange scolaire traditionnel de germanistes mais une rencontre par le biais de pratiques artistiques.

**- Projet mené à Ludwigsburg en 2007 : Jugendmusikfestival (festival de musique pour la jeunesse)**

Il s'agissait de réunir des jeunes groupes de musiques de toutes les villes jumelles de Ludwigsburg, pour leur permettre de répéter ensemble sur une semaine, et produire un concert en commun.

Un groupe de rap montbéliardais a participé à l'opération et a été très apprécié.

Ludwigsburg a d'ailleurs fait appel à eux de nouveau pour un festival de hip hop qui aura lieu le 15 novembre à Ludwigsburg.

Ces échanges permettent à un nouveau type de jeunes de découvrir Ludwigsburg et l'Allemagne, et concrétisent le lien entre nos villes jumelles du point de vue artistique.

**- Et toujours :**

Les journées d'études

Les stages de langue et de découverte des fonctionnaires à Montbéliard et à Ludwigsburg

Les tournois de football entre clubs

Les accueils de jeunes pour des jobs d'été à la mairie

Les échanges scolaires et associatifs

La participation aux manifestations festives de part et d'autre ...





# Projet de coopération décentralisée Montbéliard-Ludwigsburg-Kongoussi

## Etat des lieux de la situation en octobre 2007

Les villes jumelles de Montbéliard et Ludwigsburg ont souhaité, sur l'initiative de la Ville de Ludwigsburg, s'engager ensemble dans un projet de coopération décentralisée avec la Ville de Kongoussi au Burkina Faso.

### Pourquoi le choix de cette commune ?

L'ONG allemande Welthungerhilfe, à la demande du Maire de Ludwigsburg, nous a conseillé de travailler avec l'association maître d'œuvre Zood Nooma, qui porte des projets de développement à Kongoussi en lien avec Welthungerhilfe depuis une quinzaine d'années.

Zood Noma a proposé à nos villes deux projets de développement inscrits dans le plan de développement communal: un projet de construction de nouvelles salles de classes (école de Bango), ainsi qu'un projet de maraîchage en bordure du lac Bam.

### Avancement des projets :

Le projet d'école, financé par les ludwigsbourgeois (hors fonds publics), est en cours de réalisation.

Le projet de maraîchage, financé par la Ville de Montbéliard, la communauté d'Agglomération du pays de Montbéliard, et le Ministère des Affaires Etrangères (32 200€ au total), peut être financé dès que le projet de convention cadre ainsi que le projet de convention d'application seront validés par la mairie de Kongoussi, puis signés par les partenaires

### Blocage :

La problématique est la suivante : le Maire de Kongoussi, Mr ZOROME DAOUDA, au vu des projets de convention qui précisent clairement les modalités proposées, ne souhaite finalement pas s'engager dans cette voie. Il semblerait qu'il souhaite que les financements transitent directement par la mairie, et que le maître d'œuvre soit autre que l'association Zood Nooma.

D'après les multiples échos reçus, il semble que les motivations du refus de Monsieur le Maire ont d'avantage trait à des conflits d'intérêts personnels qu'à des raisons ayant à voir avec le développement de la commune de Kongoussi.

Or, les financements ayant été inscrits pour l'année 2007, il serait nécessaire de débloquer cette situation au plus vite (avant la fin de l'année), l'objectif étant de pouvoir s'engager sereinement dans une coopération sur 2008, puis sur les années suivantes.

Si la convention n'est pas signée, les financements seront vraisemblablement perdus, et tout projet de coopération avec la commune de Kongoussi rendu inenvisageable.



**RENCONTRE DU SENATEUR MAIRE LOUIS SOUVET  
AVEC LE MAIRE DE LUDWIGSBURG, HERR SPEC**

**PROPOS DE PRESENTATION DES AVANCEES DU PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE  
ET REFLEXION AUTOUR DE LA PARTICIPATION  
AU PROJET PILOTE DE COOPERATION TRIPARTITE .**

**INTRODUCTION : rappel du contexte**

Comme vous le savez, depuis votre première proposition de travailler ensemble en direction du Burkina Faso, nous avons parcouru un long chemin.

En effet, après avoir tenté d'agir de la même manière que vous en Allemagne, au travers d'appels à dons, nous nous sommes rendus compte que le cadre français dans le domaine de l'aide au développement était très contraint, et bien différent de votre contexte.

En effet, la « coopération décentralisée » définit en France la relation contractuelle entre collectivités du nord et collectivités du sud en vue de soutenir ensemble des projets de développement sur le territoire de la commune du pays en développement.

C'est, aujourd'hui, pour les collectivités françaises, la façon correcte d'agir dans ce domaine, même si auparavant beaucoup de collectivités passaient directement par des associations pour financer des projets, sans même passer par une autorité institutionnelle.

**Un environnement de la coopération décentralisée professionnalisée et mettant au centre l'appui aux nouvelles communes Burkinabè**

Or, comme vous le savez, depuis 2004, le Burkina Faso s'est engagé dans la voie de la décentralisation, et de la communalisation totale.

Les communes burkinabè ont aujourd'hui acquis leur autonomie avec des représentants élus. Un des objectifs forts de la coopération décentralisée à la française est d'accompagner ce processus de décentralisation, et d'appuyer les nouvelles compétences des communes.

C'est pourquoi, plus que jamais, il convient pour nos collectivités désireuses d'appuyer le développement burkinabè, de nouer des relations avec leurs homologues.

J'attire en outre votre attention sur le fait que nombre de collectivités françaises se sont engagées dans l'aide au développement, notamment au Burkina Faso, depuis des dizaines d'années. Aujourd'hui elles ont acquis un **niveau de professionnalisation important dans ce domaine, avec du personnel qualifié sur cette problématique de la coopération décentralisée.**

Pour une collectivité qui souhaite s'engager dans un projet de coopération décentralisée aujourd'hui, il n'est plus question de le faire « à moitié ». Il convient de s'intégrer pleinement dans un réseau, dans une réflexion sur la problématique de l'appui au développement, en lien avec les autres collectivités agissant sur le terrain.

L'objectif étant de se fédérer et de se coordonner pour que l'aide soit la plus efficace possible. Trop d'erreurs ont été commises jusqu'à aujourd'hui : par exemple le même projet a pu être financé deux fois par des collectivités différentes ou alors des projets sans lien avec la réalité de terrain, et donc inutiles, ont été financés.



Notamment, les communes burkinabé ont toutes travaillé à un **plan de développement communal qui définit une stratégie de développement sur plusieurs années**. Il convient que les projets soutenus par nos collectivités soient bien intégrés dans ce plan. C'est le cas des deux projets portés par Zood Nooma.

### Retour sur la situation à Kongoussi

Lorsque vous nous avez proposé de travailler avec l'association Zood Nooma, aucun de nous n'avait envisagé de nouer des relations avec la mairie de Kongoussi.

Toutefois, Mr Sawadogo, président de cette association, a depuis le départ tenu le Maire de Kongoussi informé des démarches engagées avec nos collectivités.

J'ai ensuite pris un premier contact épistolaire avec le Maire de Kongoussi, Daouda Zoromé. Enfin, une fois que les projets de conventions nécessaires au versement du financement ont été adoptés par nos collectivités européennes, ces projets lui ont été transmis pour approbation.

Un Conseil Municipal aura lieu courant octobre à Kongoussi ( normalement la semaine prochaine), et apportera ou non une validation à ces projets de convention, et donc à la coopération que nous proposons à la commune.

Malheureusement nous avons appris par des collectivités qui travaillent dans la région du Bam, que le Maire de Kongoussi est réputé pour sa mauvaise volonté à coopérer, ce qui nous inquiète sur le devenir de notre projet commun.

**Des contacts ont été pris avec l'ambassade du Burkina Faso, avec l'association des Maires du Burkina Faso afin qu'ils plaident en notre faveur auprès de Mr Zoromé, et nous espérons très vivement que ces approches pourront s'avérer positives.**

### Le projet pilote de coopération tripartite

Parallèlement à cela, vous avez, comme nous, reçu une proposition de participation à un projet pilote sur la coopération tripartite (Montbéliard, Ludwigsburg, Kongoussi).

Ce projet a été mandaté par nos Ministères des Affaires Etrangères respectifs, et nous faisons parti des 8 jumelages sélectionnés pour participer.

En effet notre engagement commun en direction d'un pays en développement intéresse.

Si ce projet pilote, qui a pour objet de mener une réflexion commune sur cette pratique de la coopération tripartite, a été voulu par nos Ministères, c'est bien qu'il y a à la fois **des enjeux forts, un message d'espoir, mais en même temps une grande complexité à gérer ces relations.**

Je pense que la participation à ce projet pilote nous sera d'une aide non négligeable pour que nous puissions avancer ensemble dans la bonne voie.

**Encore une fois, il nous faut être conscients de la mobilisation que cela implique pour nos services. Il faut réellement que nous nous posions de chaque côté la question de notre engagement dans ce domaine, car il ira sans doute croissant avec le temps.**



Depuis environ 2 années, la Ville de Ludwigsburg souhaite engager, en lien avec la Ville de Montbéliard, une action commune en direction d'un pays en voie de développement.

### **Contexte**

Une première proposition de notre ville jumelle a consisté à proposer un projet d'action humanitaire en Erythrée. Lors de la municipalité du 7 octobre 2005, les élus se sont prononcés favorablement sur le principe d'une action de coopération décentralisée. En revanche, la municipalité n'était pas favorable au choix de l'Erythrée pour le développement d'un projet humanitaire, en raison de la situation politique du pays.

En avril, nos amis allemands nous ont fait part d'une nouvelle proposition : Le Burkina Faso. Ils souhaiteraient conclure un accord solennel avec la Ville de Montbéliard à l'occasion de l'anniversaire du jumelage Ludwigsburg – Saint Charles ( Etats Unis), les 14 et 15 juillet 2006, marquant ainsi l'approfondissement de notre coopération franco-allemande et notre engagement solidaire en direction d'un pays du Sud.

De nombreuses collectivités de l'Aire Urbaine sont déjà en lien avec celles du Burkina Faso. Notamment, Belfort et Besançon, le CG 90, le CG 25, Bethoncourt... Ce fort engagement existant sur notre territoire en faveur du Burkina Faso est un point positif pour le choix de ce pays (possibilités de mener des actions communes, développement des synergies, apport d'expériences, visibilité de l'action...)

### **La philosophie de la coopération décentralisée**

La pratique communale des jumelages, dès les premières années qui ont suivi la Libération, fait des communes les pionnières de la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée, reconnue par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, est le fait d'une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) et une ou plusieurs autorités locales étrangères qui se lient, sous forme conventionnelle, dans un intérêt commun (promotion économique, touristique ou culturelle, du territoire de la collectivité, ou d'aide d'urgence par exemple).

Le Ministère des affaires étrangères encourage la coopération décentralisée par les co-financements qu'il met en place, et en offrant aux collectivités locales les services de son réseau d'ambassades et les experts des directions du quai d'Orsay.

On parle aussi d'action extérieure des collectivités locales française qui ne se concrétisent pas forcément par un conventionnement.

### **Les motivations d'un tel engagement**

#### **- Le renforcement et le développement de notre jumelage franco-allemand**

Une action commune en direction d'un pays d'Afrique permettrait de donner une nouvelle dimension, plus concrète, à notre jumelage franco-allemand. Elle est susceptible d'appuyer le sentiment européen tout en manifestant une solidarité active avec les populations des pays les moins avancés.

#### **- L'efficacité accrue des actions de solidarité internationale**

Ces actions triangulaires se développent de plus en plus. Elle permettent d'augmenter l'efficacité des actions menées en s'appuyant sur les synergies des moyens humains, techniques et financiers.

#### **- Un vecteur d'engagement citoyen à l'échelle de nos communes**

L'aspect fédérateur et solidaire de ces actions de coopération décentralisées est susceptible de mobiliser largement les montbéliardais. La Ville ferait appel aux initiatives locales et à l'engagement citoyen.

On peut également imaginer l'implication directe de montbéliardais (jeunes, associations...) par le biais de l'organisation de chantiers dans la commune africaine aidée. Ces actions sont très enrichissantes et fortement mobilisatrices.

#### **- L'engagement dans une telle action constituerait également un plus en terme d'image de la Ville, laquelle s'est déjà distinguée par son précoce jumelage avec l'Allemagne.**





## Organisation et financement

Les deux Villes participeraient en commun au support financier des projets, en organisant des manifestations ou opérations pour collecter de l'argent. Elles peuvent s'appuyer sur le réseau existant en direction du Burkina, et s'adjoindre d'autres acteurs (associations, collectivités) afin de développer encore les sources de financements. Sur le plan de la réalisation concrète, nos deux villes pourraient être alternativement chef de file sur un projet précis.

### Présentation du Burkina Faso,

Superficie 274 000 Km<sup>2</sup>

Population 13.4 millions d'habitants

Capitale Ouagadougou

Taux d'alphabétisation 12.8 % ( rapport mondial sur le développement humain, 2004) chiffre contesté (25% dans le précédent rapport).

Indépendance le 5 août 1960

Gouvernement M. Blaise Compaoré depuis 1987

Le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. 46 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le Pays ne peut se passer de l'aide extérieure mais sa bonne gestion macroéconomique lui vaut d'être bien noté par la Banque mondiale et le FMI.

Aide publique au Développement pour le pays : 1 622 700 €

### Les projets proposés par Ludwigsburg en faveur de la Commune de Kongoussi au Burkina Faso

Deux types de projets ont été proposés par des acteurs de la commune de Kongoussi. (Chef Lieu de la Province du BAM, à 110km au nord de Ouagadougou, population estimée en 2004: 26 362 habitants)

Dans les deux cas, le financement serait assuré conjointement par les Villes de Ludwigsburg et Montbéliard, qui pourront s'appuyer sur les associations existantes sur leur territoire, sur les dons récoltés auprès des citoyens, sur les financements externes etc...

L'évaluation des projets sera réalisée sur place par une instance extérieure, qui transmettra aux financeurs des rapports d'activité et financiers réguliers.

#### 1/ Projet De Lutte contre La Pauvreté et L'insécurité Alimentaire, en faveur des Femmes et Enfants Défavorisés

La commune de Kongoussi connaît des problèmes de forte densité démographique, qui rend l'accès à la terre difficile. L'agriculture n'occupe la majorité de la population que durant 5 mois de l'année, car, à la saison sèche, seuls ceux disposant d'un lopin de terre au bord d'un point d'eau peuvent poursuivre leurs activités agricoles.

Afin de remédier à cette situation problématique, un groupement de femmes (40 personnes) s'est formé, en vue de mettre en exploitation une parcelle de 4 hectares au bord du lac Bam, et de développer des cultures maraîchères, sources de revenus durant la saison sèche, et permettant d'enrichir l'alimentation quotidienne. Ce projet bénéficiera indirectement à plus de 600 personnes de la commune.

La réalisation de ce projet nécessite l'aménagement de ces 4 hectares et l'acquisition de l'outillage nécessaire. Le groupement a développé une collaboration avec une autre structure locale qui fournira l'appui conseil.

Le coût total du projet s'élève à 18 795 €, le financement demandé est de 16 049,98€.



## 2/ projet d'extension d'une école primaire : construction et équipement de 3 salles de classe supplémentaires

70% des enfants de Kongoussi fréquentent l'école primaire. 75% d'entre eux obtiennent leur certificat d'étude primaire en fin de scolarité.

La commune dispose de 8 écoles et de deux établissements secondaires. 69 instituteurs enseignent dans ces 56 classes. L'effectif moyen est de 57 élèves par classes. Certaines classes accueillent toutefois plus de 100 élèves, c'est le cas de l'école Bango, sur laquelle porte le projet.

Le projet a pour objectif d'alléger le sureffectif des classes de l'école Bango, et d'offrir de meilleures conditions de travail aux 617 élèves qui y sont scolarisés, en construisant et en équipant trois nouvelles salles de classe.

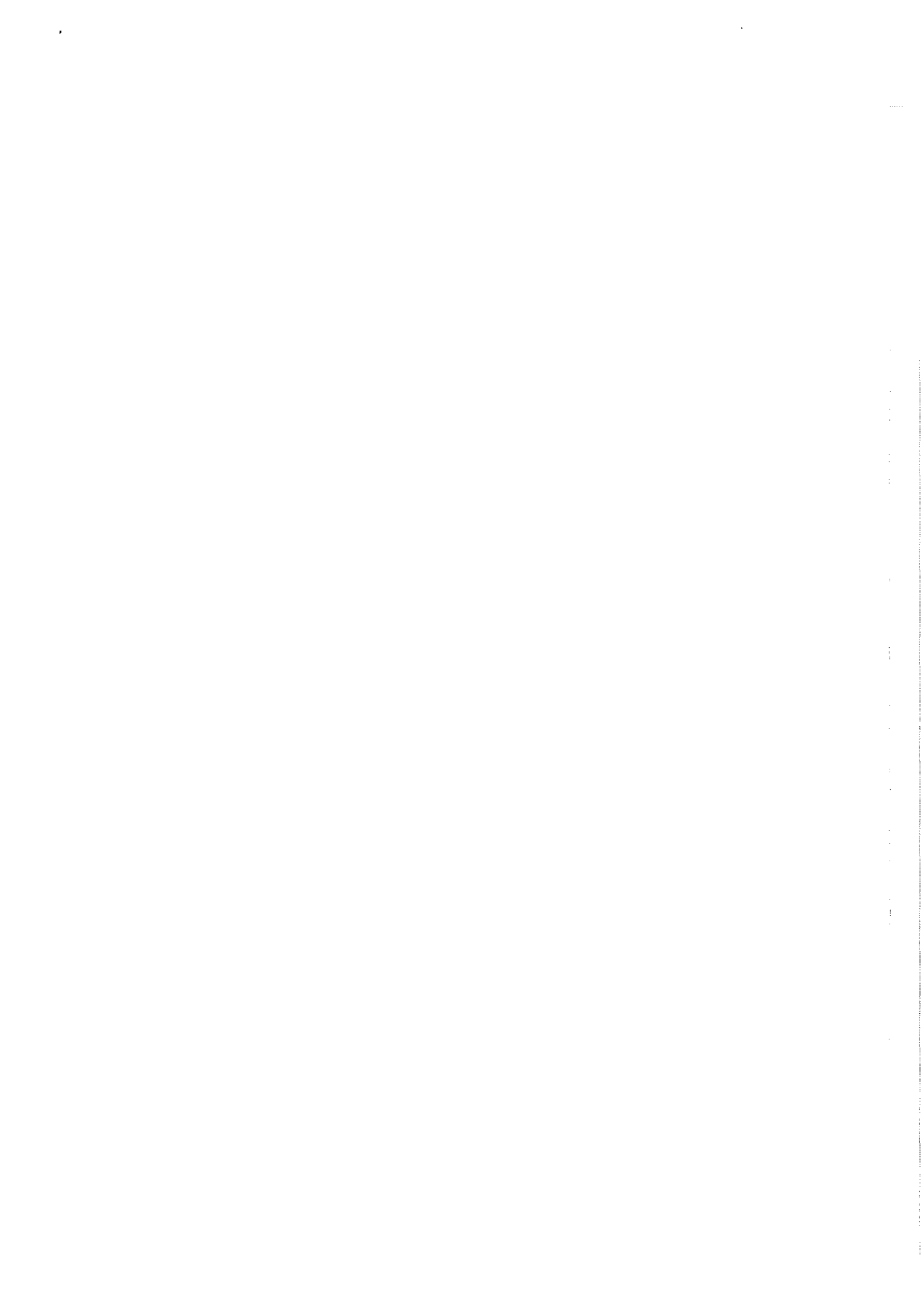
Le coût du projet s'élève à 28 542 €

La Ville de Ludwigsburg est très fortement attachée à la mise en place d'une telle action. Elle désire vivement que nous nous engagions à ses côtés même de manière modeste dans un premier temps. Cet engagement serait officialisé en juillet à Ludwigsburg par les Maires de nos Villes respectives.

**L'accord de la Municipalité est requis concernant l'engagement dans une coopération avec la Commune de Kongoussi au Burkina Faso, en lien avec la Ville de Ludwigsburg. Cet engagement serait officialisé, par les Maires de nos Villes respectives, via une déclaration officielle, les 14 et 15 juillet à Ludwigsburg.**

**Pour avis de la Municipalité.**

**Culture Patrimoine**  
Tous services



**00 - Muni. 2 février 2007 RELATIONS INTERNATIONALES –COOPERATION DECENTRALISEE – BILAN DES ACTIONS POUR LE BURKINA FASO ET PERSPECTIVES NOUVELLES**

Depuis mi-septembre, le Service Culture s'est largement mobilisé pour mettre en œuvre le projet « Montbéliard et Ludwigsburg, ensemble pour Kongoussi », à la suite de l'Allemagne. Aujourd'hui, nous dressons un bilan des actions menées qui nous obligent à mener une réflexion de fond.

En effet, malgré l'investissement en temps extrêmement important, le bilan de la collecte de fonds n'est pas conforme à nos attentes, pour de multiples raisons (inadaptation et lourdeur de l'environnement juridico-administratif français, manque de moyens humains du service Culture-Patrimoine, contexte bien moins porteur qu' à Ludwigsburg etc...)

Nous avons dépensé près de 3 000 € pour l'achat de 1000 sacs à Ludwigsburg. Aujourd'hui, après le Marché de Noël nous avons vendu 470 sacs pour une collecte globale de 2350€.

Les dons ont de leur côté été dérisoires : 155 €.

**De son côté, Ludwigsburg a accumulé 28 000€** et le projet concernant l'école de Bango va commencer à être mis en œuvre.

Il était prévu une action fin mars à Montbéliard pour mobiliser des fonds (mobilisation des commerçants pour la vente de sacs, sollicitations auprès des entreprises pour le versement de dons...). A l'étude, des complications d'un point de vue organisationnel et du point de vue juridique apparaissent. D'autre part, étant donné les conditions de travail tendues du Service (carence de personnel) ainsi que le grand nombre de projets et dossiers divers, cette action, extrêmement chronophage, se ferait au détriment d'autres priorités, ce qui ne semble pas opportun, surtout au regard du bilan des actions du marché de Noël.

**Il est donc proposé de reporter l'opération de mars sous une forme plus modeste.** L'action de mobilisation des acteurs ne serait pas abandonnée, mais la collecte de fonds ne serait plus pensée comme une priorité.

**Toutefois ce mauvais bilan ne remet pas en question l'engagement dans la coopération décentralisée, il nous pousse au contraire à réorienter notre action pour correspondre d'avantage aux orientations du Ministère des Affaires Etrangères et s'intégrer dans un réseau de collectivités oeuvrant au Burkina Faso.**

**Il faut savoir que le Ministère des Affaires étrangères soutient la coopération décentralisée, et vient de réorganiser les modalités d'attribution des aides de manière à favoriser la mise en réseau de collectivités pour le portage de projets.**

Ces fonds s'adressent aux collectivités travaillant dans le cadre juridique de la coopération décentralisée, c'est à dire définissant leur action par une convention les liant notamment avec la commune bénéficiaire (en l'occurrence Kongoussi), et intervenant par le biais d'une subvention directe.

Le budget 2007 a prévu des crédits pour la solidarité internationale qui permettront de verser une subvention de manière à financer une partie du projet de maraîchage.

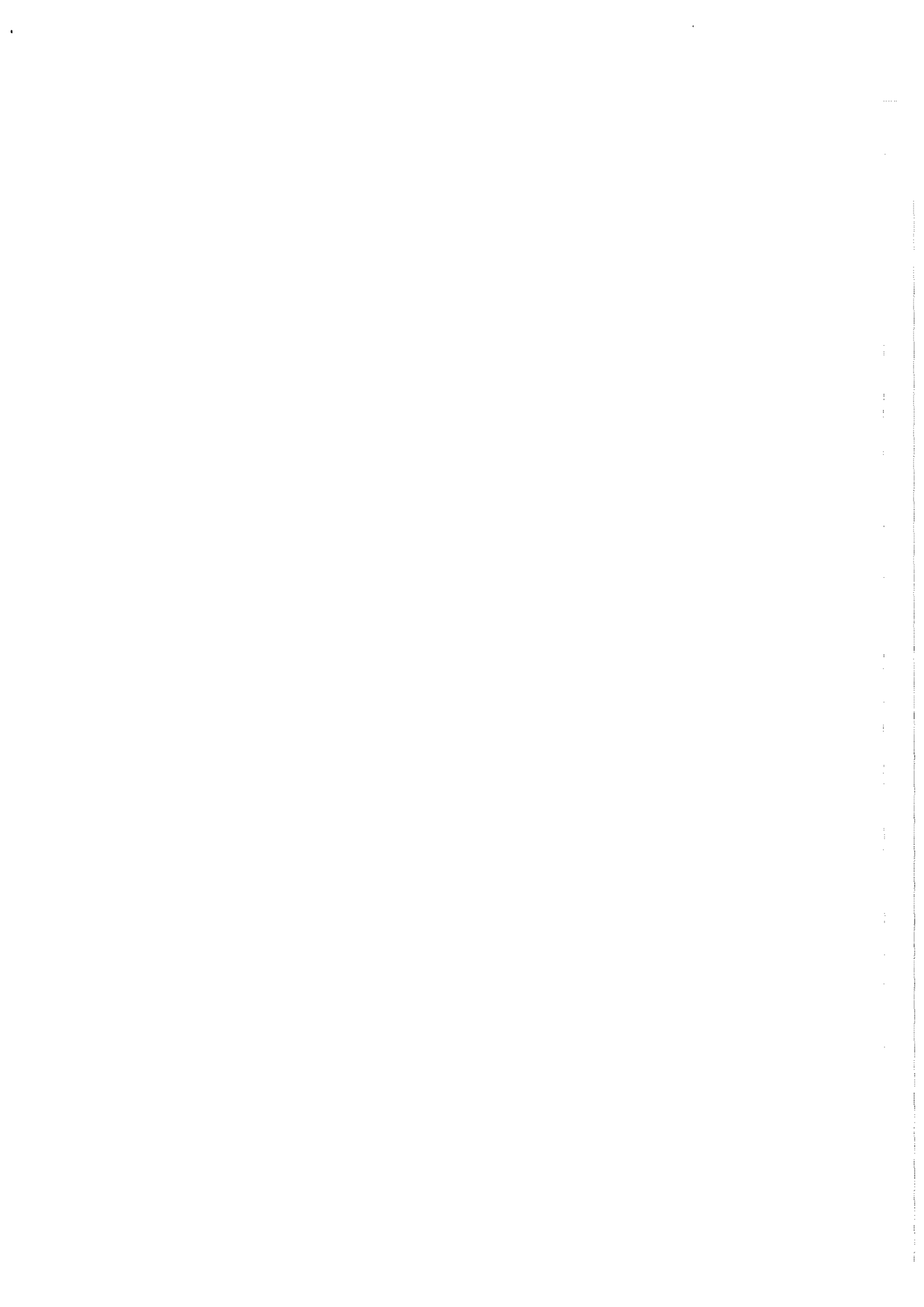
Seule, la Ville de Montbéliard ne peut prétendre à des cofinancements du MAE. En revanche, elle peut s'intégrer dans un dossier de cofinancement déposé par une collectivité tiers, et bénéficier ainsi d'éventuels subsides pour ses projets.

En effet, plus les collectivités se fédèrent entre elles, plus les chances de recevoir des cofinancements du ministère sont élevées. Le SGAR pousse les collectivités à présenter un dossier commun Franc Comtois. Le CG 90 souhaiterait également fédérer les différentes actions pour le Burkina Faso dans un dossier commun Aire Urbaine. La CAPM, qui s'est engagée à mener des actions complémentaires aux nôtres à Kongoussi sur le thème de l'eau, se propose également de travailler en lien avec d'autres collectivités pour monter un dossier commun.

Pour augmenter nos chances de recevoir des subsides du MAE, la CAPM est prête à jouer un rôle de fédérateur et de coordonnateur auprès des communes oeuvrant pour le Burkina Faso : Bethoncourt, Exincourt et Montbéliard, et étudier les possibilités d'inscrire nos différents projets dans ce cadre global, en lien avec les autres collectivités de la région. Une première réunion a eu lieu entre ces acteurs et le travail est en cours.

**Pour accord de la Municipalité concernant :**

*Ludwigsburg - Journées d'Etude – 26 et 27 octobre 2007 – projet de coopération décentralisée*



- L'accord de principe sur le versement direct de la somme prévue au BP 2007 selon les modalités requises (conventionnement)
- L'intégration de la Ville dans le dossier de demande de cofinancement déposé auprès du MAE par le réseau de collectivités de Franche Comté (notamment CAPM)
- Le redimensionnement des actions de collecte de fonds et de mobilisation de la population et le report des actions de mars

#### **Culture-Patrimoine**

Administration Générale

Communication





## 00 - Muni. 23/02/07 - COOPERATION DECENTRALISEE – BUDGET ALLOUE ET CONVENTION

Suite à la Municipalité du 2/02/07 faisant acte de l'opportunité d'un redéploiement de l'action de la Ville en faveur du Burkina Faso, il s'agit à présent de mettre en œuvre les éléments nécessaires à cette réorganisation.

La coopération décentralisée en France se traduit par une aide financière pour la réalisation de projets de développement prise sur le budget propre de la collectivité. (ce qui n'exclue pas d'y ajouter les contributions éventuelles des montbéliardais)..

Le BP 2007 avait prévu les sommes suivantes pour la solidarité internationale :

Déplacement d'une délégation de 4 personnes à Kongoussi : 4500€

Financement d'actions en direction des montbéliardais (sensibilisation...) : 1000€

Financement direct de la Ville (10 centimes par habitant) : 2800€

Le projet d'école (28 542€) est en train d'être mis en œuvre avec les financements Ludwigsbourgeois. Le projet de maraîchage s'élève quant à lui à 16 050€.

La Ville pourrait ajouter aux 2800 € déjà prévus, les financements liés au déplacement de la délégation, lequel pourrait éventuellement s'effectuer plus tard. **Le total disponible pour une subvention directe serait donc de 7 300€.**

**La CAPM serait prête de son côté à apporter un financement complémentaire au nôtre sur ce projet dans la mesure où il répond en partie à la problématique de l'eau qui relève de son domaine de compétence. (vote du budget 2007 de la CAPM le 26 mars)**

D'autre part, afin d'intégrer notre action de solidarité internationale dans le cadre légal français, il est nécessaire de signer une convention avec les différentes parties prenantes du projet, et en particulier la commune de Kongoussi.

Il s'agirait d'un accord cadre de coopération décentralisée signées entre collectivités financeurs du projet et Kongoussi. A partir de cette convention cadre généraliste, serait signée une convention de mise en application du projet intégrant ces collectivités et les opérateurs de terrain (Zood Nooma et, si elle l'accepte, l'ONG Welthungerhilfe). Elle décrirait précisément les projets soutenus, les modalités de mise en œuvre et de financement.

La convention cadre serait signée par Kongoussi, Ludwigsburg, Montbéliard et la CAPM pour un an renouvelable tacitement chaque année.

Elle mentionnerait les dispositions suivantes :

- Signature de conventions d'application pour les projets soutenus.
- Rencontre entre les financeurs une fois l'an pour effectuer un bilan des actions menées et envisager l'avenir.
- Choix des projets soutenus et des opérateurs de terrain effectué en concertation.
- Recherche de cofinancements.

Cette question sera abordée lors de l'apéritif de travail du 30 mars 2007 avec les différents partenaires.

**Pour accord de la Municipalité concernant :**

- **la signature de l'accord cadre de coopération décentralisé selon les modalités décrites ci-dessus avec l'ensemble des partenaires cités. (par délibération du Conseil Municipal du 1 juin 2007)**
- **le versement d'une subvention de 7300€ en 2007 selon les modalités définies par la convention d'application qui sera signée entre les différents partenaires**

Culture Patrimoine  
Administration Générale  
Finances



La convention liant la Ville de Montbéliard, la CAPM, Ludwigsburg et la Ville de Kongoussi devait initialement passer au Conseil Municipal de juillet. Ceci ne sera pas possible pour les raisons évoquées ci-dessous.

Explication du contexte et de la problématique:

Comme l'a été expliqué plusieurs fois, le seul moyen pour la Ville de Montbéliard de financer des projets de développement dans une commune étrangère est de passer par le cadre de la coopération décentralisée, et de signer une convention avec une commune.

Or, c'est avec une association, Zood Nooma, que nous avons été mis en contact par l'ONG Welthungerhilfe. Ludwigsburg nous a demandé de financer avec eux deux projets de développement mis en oeuvre par Zood Nooma sur la commune de Kongoussi.

Afin de pouvoir légalement financer les projets, il nous a fallu néanmoins prendre contact avec la Mairie de Kongoussi, dont le Maire est analphabète, et où Mr Sawadogo, président de l'association Zood Nooma, est Conseiller Municipal.

Nous avons donc rédigé un projet de convention (CAPM, Ludwigsburg, Montbéliard, Kongoussi), que nous avons soumis à la Mairie de Kongoussi pour accord. Cet accord nous a été donné par oral puis par écrit, sur demande de notre Service.

Or, la réponse écrite de Monsieur le Maire, par l'intermédiaire de son Secrétaire Général, nous a fait comprendre que si le projet de convention cadre le satisfaisait, le fait que Zood Nooma soit le maître d'œuvre des projets financés ne lui convenait pas.

Après un contact avec Monsieur Sawadogo puis le Secrétaire Général de la Mairie, nous en avons compris les raisons : Monsieur le maire de Kongoussi a des « problèmes de leadership » comme l'a expliqué le Secrétaire Général, et se sent menacé par Mr Sawadogo qui mène de nombreuses actions pour sa commune au travers de son association. Le Secrétaire Général nous a d'ailleurs assuré que pour sa part il était entièrement favorable au fait que Zood Nooma soit maître d'œuvre des projets car le travail serait bien fait.

Afin de désamorcer les choses, un courrier sera envoyé à Monsieur le Maire réaffirmant que les collectivités financeurs entendent travailler avec Zood Nooma, car elles ont confiance dans cette organisation, et que ce contact initial avec l'association est à l'origine de notre engagement. Aucun projet ne sera financé si ce n'est dans ces conditions.

Plan d'action décidé avec Mr Sawadogo:

Mr Sawadogo entend intervenir au prochain Conseil Municipal (normalement prévu pour la première quinzaine de septembre) pour défendre la cause des projets devant les autres conseillers qui n'ont pas bien été informés. Il s'appuiera sur ce courrier.

Ce délai « forcé » nous permet de rédiger la convention d'application qui concerne le projet spécifique de maraîchage et qui devait intervenir dans un deuxième temps, une fois la convention cadre actée.

Etant donné la tournure des choses, il paraît opportun de demander un accord simultanément sur les deux conventions.

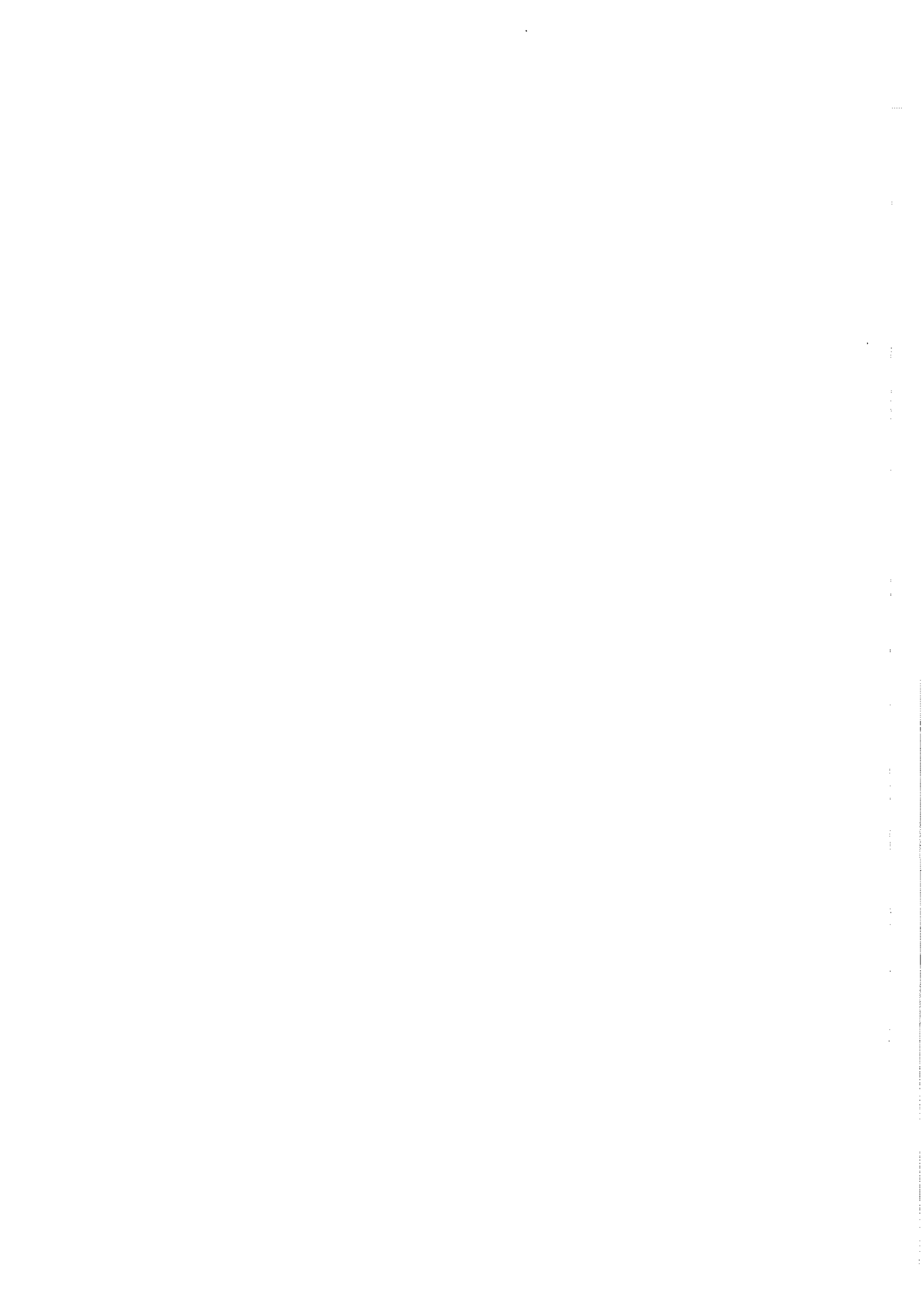
En effet, la convention d'application sera signée par Zood Nooma, de même que les collectivités parties prenantes du projet.

C'est bien sur ces deux conventions, convention cadre et convention d'application, que la mairie de Kongoussi doit d'ores et déjà donner son accord, afin de couper court à tout malentendu.

Une fois l'accord de la Mairie de Kongoussi donné, nous passerons ces projets de convention validés à notre Conseil Municipal, et verserons par la suite la subvention à l'association Zood Nooma pour mettre en oeuvre les projets.

Nous sommes donc à présent dépendant de cet accord à trouver entre la Mairie de Kongoussi et l'association Zood Nooma pour pouvoir mener à bien notre projet.

**Culture Patrimoine**  
Administration Générale  
Finances



# ACCORD CADRE DE COOPERATION DECENTRALISEE

## « Ensemble pour Kongoussi »



Ville de Montbéliard



STADT LUDWIGSBURG



Dans le cadre législatif français :

- de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et instituant un cadre juridique à la coopération décentralisée des collectivités,
- du Code général des collectivités territoriales, notamment son Livre Ier, chapitre V « coopération décentralisée » articles L1115-1 à 1115-7,
- de la circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires Etrangères du 20 avril 2001 précisant les règles applicables à la coopération extérieure des collectivités locales françaises,
- de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement,
- de la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités et de leurs groupements, codifiée article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre législatif burkinabé :

- du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 9 et 122,
- du décret n° 2000-274 du 21 juin 2000 instituant la Commission nationale de coopération décentralisée.

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard - CAPM (République française), représentée par Monsieur Claude LESUEUR, Vice-Président en charge des Relations Extérieures, de la Promotion, de l'Animation, de la Culture et du Tourisme.

La Ville de Montbéliard (République française), représentée par son Sénateur-Maire, Monsieur Louis SOUVET.

La Ville de Ludwigsburg (Confédération allemande), représentée par son Maire, Monsieur Werner SPEC.

Et

La Ville de Kongoussi (Burkina Faso) représentée par son Maire, Monsieur Daouda ZOROME.

Ci-après dénommées « les parties »

### **Préambule**

S'inscrivant dans la continuité de leur accord de jumelage, les villes de Ludwigsburg et de Montbéliard ont souhaité développer leur champ de coopération en apportant une aide au développement à une collectivité d'un pays du Sud.

Dans cet objectif, elles ont signé le 15 juillet 2006 une déclaration conjointe de coopération en faveur de l'Afrique. Cette volonté commune s'est concrétisée par le rapprochement avec la commune de Kongoussi au Burkina Faso.

Egalement consciente de l'importance de la coopération décentralisée et de sa contribution au développement local, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard a choisi d'agir de façon concertée en proposant d'accompagner un projet de solidarité en direction de cette même commune du Burkina Faso. Dans le cadre de la politique internationale que la CAPM a initiée en

2005, l'aide aux programmes de développement sera ainsi encouragée, en particulier dans le domaine de l'eau où elle possède compétences et expériences.

Dès lors, les parties ont souhaité mener conjointement des actions de coopération et donner une nouvelle dimension à leur partenariat. Elles ont donc convenu de signer ensemble le présent accord.

**Les parties conviennent des dispositions suivantes :**

Article 1- Objet

Le présent accord a pour objet de créer un cadre favorable au développement d'actions de coopération décentralisée au Burkina Faso en établissant un partenariat durable entre les collectivités locales ci-après dénommées les parties, dans le respect des compétences et responsabilités de chacune d'entre elles.

Article 2 – Objectifs

Les parties définiront ensemble les actions prioritaires qu'elles souhaitent soutenir et choisiront les opérateurs chargés de leur mise en œuvre.

Les parties ont notamment décidé d'attacher une importance particulière aux champs d'actions suivants :

- la lutte contre la malnutrition
- l'éducation
- l'eau
- l'agriculture.

Plus généralement, seront privilégiées la recherche et la mise en place de solutions de développement économique local durable permettant une production autonome et qui devront avant tout privilégier l'utilisation des ressources et moyens locaux.

Le champ de coopération défini ci-dessus constitue la base de travail que les parties entendent mener en commun. Il pourra être élargi à d'autres domaines avec l'accord de chacune d'entre elles.

Article 3 – Mise en œuvre

En application du présent accord cadre, la coopération prendra corps à travers des projets qui feront l'objet, lorsqu'une des collectivités françaises signataire de la présente convention en sera partie prenante, de conventions spécifiques de mise en œuvre avec le(s) opérateur(s) désigné(s) et précisant notamment :

- le descriptif de l'action
- les conditions d'intervention de chacune des parties
- le coût estimé de l'action
- les modalités de financement et de suivi
- les dispositions relatives à la solution d'éventuels litiges

Article 4 - Modalités financières

En ce qui concerne les frais de déplacement et de séjour, le principe de réciprocité et donc des coûts partagés sera appliqué autant que possible : frais liés au transport international pris en charge par le partenaire se déplaçant, frais de transport locaux et de séjour pris en charge par le partenaire accueillant, dans la mesure de ses moyens.

S'agissant des coûts induits par les actions développées, la participation financière de chaque partie sera négociée de manière concertée et une attention particulière sera accordée à la recherche de cofinancements nationaux ou communautaires. Ces modalités particulières de financement figureront dans les conventions spécifiques passées avec les opérateurs responsables des projets sur le terrain. La Ville de Ludwigsburg, quant à elle n'interviendra pas sur des fonds publics, mais jouera un rôle mobilisateur pour collecter des fonds en faveur de Kongoussi auprès de sa population.

#### Article 5- Plan d'actions

Dans le cadre des champs d'actions définis, les parties s'engagent d'ores et déjà à soutenir les deux projets suivants :

- un projet de maraîchage en bordure du lac Bam, comprenant l'aménagement de 4 ha de terrain, l'acquisition de matériels et d'équipements ainsi que l'appui technique nécessaire.

C'est sur ce projet qu'interviendront plus particulièrement la Ville de Montbéliard et la CAPM, en raison, pour cette dernière, de ses compétences dans le domaine de l'eau.

- la construction et l'aménagement de trois salles de classe supplémentaires et d'un magasin pour l'école de Bango.

Ce projet sera entièrement financé par les fonds collectés par la Ville de Ludwigsburg et en conséquence, ne fera pas l'objet de convention d'application.

#### Article 6 - Engagements des parties

Le descriptif des projets opérationnels élaborés en commun et les engagements réciproques des parties seront définis de manière conjointe. A cette fin, les parties s'engagent à maintenir des contacts réguliers et conviennent de l'organisation d'une réunion annuelle permettant de dresser un bilan, d'élaborer les programmes d'actions et d'en assurer le suivi. Elles s'engagent, de ce fait, à mobiliser les moyens et ressources nécessaires, dans la mesure de leurs possibilités.

#### Article 7 - Durée

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature pour une période de 12 mois. Il est reconduit tacitement chaque année, si aucune des parties ne le dénonce par écrit au plus tard trois mois avant le terme de la période de validité.

A l'issue de la période de réalisation des deux projets précédemment cités, les collectivités ayant participé à leur financement se réuniront afin de décider ensemble si elles souhaitent soutenir de nouveaux projets ou au contraire dénoncer d'un commun accord cette présente convention.



25/10/2007

Le présent accord de coopération est établi en 4 originaux, d'égale valeur.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2007

Le Maire de Ludwigsburg,

Le Sénateur-Maire de Montbéliard,

Werner Spec

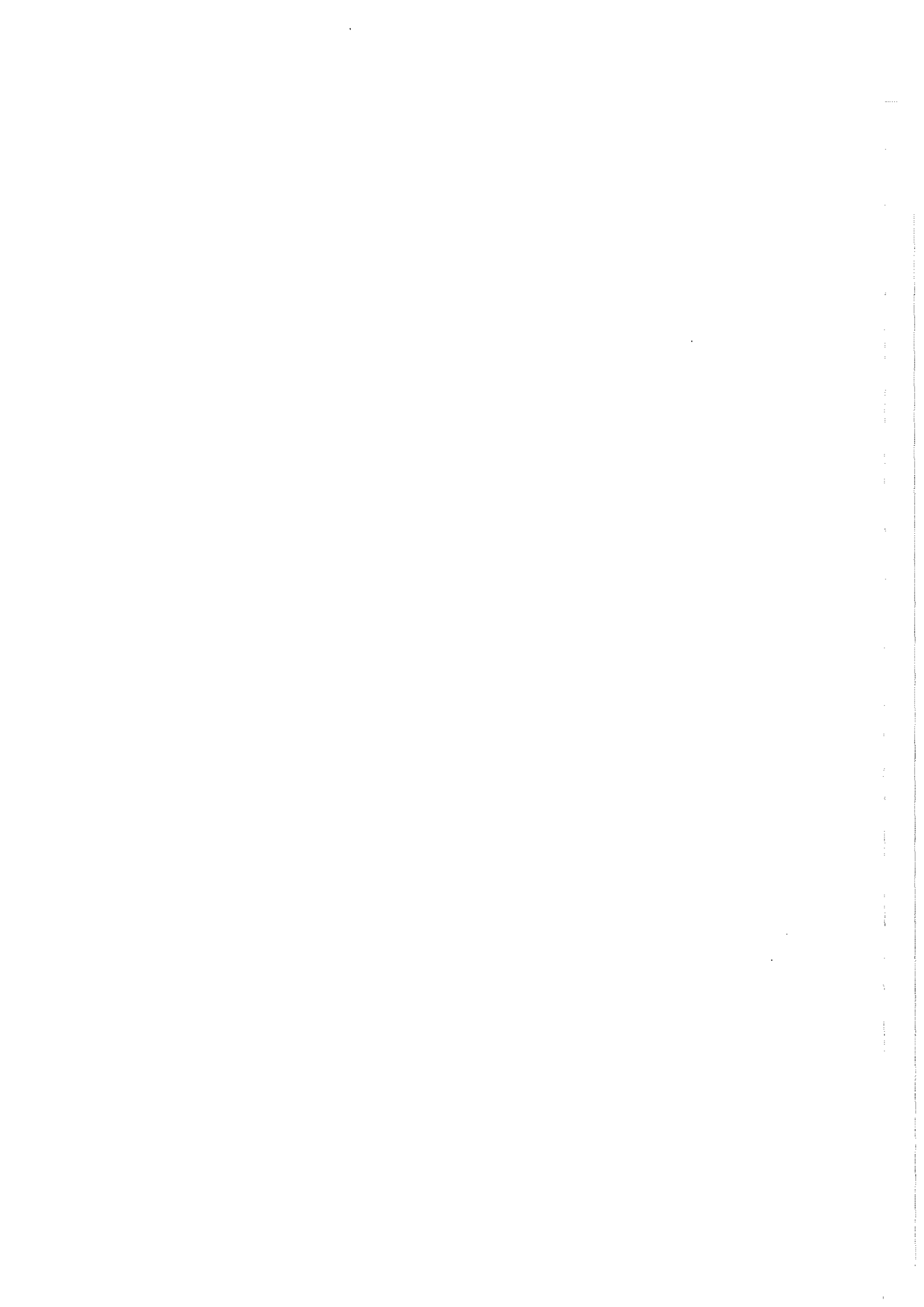
Louis Souvet

Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Montbéliard,

Le Maire de Kongoussi,

Claude Lesueur

Daouda Zorome



# CONVENTION D'APPLICATION PROJET DE MARAICHAGE

ANNEXE A L'ACCORD CADRE DE  
COOPERATION DECENTRALISEE

« Ensemble pour Kongoussi »



Ville de Montbéliard



Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard - CAPM (République française), représentée par Monsieur Claude LESUEUR, Vice-Président en charge des Relations Extérieures, de la Promotion, de l'Animation, de la Culture et du Tourisme.

La Ville de Montbéliard (République française), représentée par son Sénateur-Maire, Monsieur Louis SOUVET.

La Ville de Kongoussi (Burkina Faso) représentée par son Maire, Monsieur Daouda ZOROME.

Maîtres d'ouvrage.

Et

L'association Zood Nooma (Burkina Faso) représentée par son Président Oscar SAWADOGO.

Maître d'œuvre.

### Préambule

Sous l'impulsion du jumelage entre les Villes de Ludwigsburg et Montbéliard, a été développée une politique de coopération décentralisée formalisée par la signature d'un accord cadre entre les villes de Montbéliard, Ludwigsburg, Kongoussi ainsi que la CAPM.

Les collectivités ont choisi de soutenir dans un premier temps deux projets distincts à Kongoussi, en s'en partageant le financement pour des raisons pratiques.

Ainsi le projet décrit ici n'est pas financé par la Ville de Ludwigsburg, laquelle n'intervient donc pas dans la signature de cette convention d'application.

Dans le cadre des objectifs prioritaires précisés dans l'accord cadre, il a été décidé d'apporter une aide particulière à la lutte contre la malnutrition, l'agriculture et l'accès à l'eau, tout en privilégiant la mise en place de solutions de développement économique local durable permettant une production autonome et privilégiant l'utilisation des ressources et moyens locaux.

Les maîtres d'ouvrage ont choisi l'association Zood Nooma pour réaliser un projet répondant à ces objectifs par l'aménagement et l'exploitation d'une zone de maraîchage en bordure du lac Bam. Cette association met en oeuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de Kongoussi des projets de développement soutenus par l'Organisation Non Gouvernementale allemande Welthungerhilfe. Ces garanties de bonne gestion ont déterminé le choix des maîtres d'ouvrage.

### Article premier : Objet

La Ville de Montbéliard, la CAPM et la Commune de Kongoussi confient le soin à l'association Zood Nooma au Burkina-Faso de mettre en oeuvre le projet de maraîchage décrit ci-dessous selon les modalités définies par la présente convention.

### Article 2 : Description du projet de maraîchage

Le projet de maraîchage consiste en l'aménagement de 4 hectares de terrain en bordure du lac Bam, l'appui technique nécessaire, le dispositif de formation associé, l'acquisition de matériels et d'équipements tels que détaillés dans l'article 5.

La zone de maraîchage sera travaillée par un groupement organisé de 30 femmes et 10 jeunes, avec une production de légumes (tomates, gombos, oignons...) destinée à la consommation des familles et à la vente.

L'objectif est de garantir une activité complémentaire génératrice de revenu durant la saison sèche, et d'améliorer la qualité et la diversité des apports nutritionnels dans l'alimentation quotidienne.

Les bénéficiaires directs représentent donc quarante familles, mais près de 600 personnes sont concernées indirectement.

Un audit externe sera réalisé à l'issue de la réalisation du projet, de manière à en évaluer l'impact.

### Article 3 : Obligations du maître d'œuvre

Le maître d'œuvre s'engage à :

- Mettre en œuvre le projet défini dans un délai de un an à compter de la réception des financements.
- Informer régulièrement les maîtres d'ouvrage des avancées de la mise en œuvre du projet.
- Présenter un bilan qualitatif et financier du projet à l'issue de sa réalisation.

### Article 4 : Obligations des maîtres d'ouvrage

- La Ville de Montbéliard et la CAPM s'engagent à financer le projet de maraîchage tel qu'il est prévu dans la convention pour le montant fixé et détaillé dans le tableau figurant à l'article 5.
- La Mairie de Kongoussi met à disposition un terrain de 4 hectare bordant le lac Bam.

### Article 5 : Financement

Les parties s'entendent sur le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

	Désignation	Quantité	Prix	COUT TOTAL		% du budget total
				unitaire	F.CFA	
<b>1</b>	<b>CONTRIBUTIONS EN NATURE KONGOUSSI</b>			<b>3 910 870</b>	<b>5 962</b>	<b>16%</b>
	Mise à disposition terrain 4 ha (mairie de Kongoussi)	4	500167	2 000 669	3 050	
	. Frais préparation terrain (4 ha) par les bénéficiaires	4	450 000	1 800 000	2 744	
	mise à disposition d'un véhicule pour les déplacements internes de la délégation (4 jours) (Zood Nooma)	4	42	110 201	168	
<b>2</b>	<b>INVESTISSEMENTS ET FRAIS OPERATIONNELS</b>			<b>10 790 000</b>	<b>16 449</b>	<b>43%</b>
	<b>Chaîne de culture attelée</b>			<b>946 000</b>	<b>1 442</b>	
	. Paire de bœuf	1	350 000	350 000	534	
	. Petit outillage (brouette, pelle, Rateau, arrosoir, pulvérisateur)	1	596 000	596 000	909	
	<b>Matériel d'irrigation</b>			<b>3 200 000</b>	<b>4 878</b>	
	. Motopompe et accessoires	1	1 500 000	1 500 000	2 287	
	. Tuyauterie et accessoires	1	1 700 000	1 700 000	2 591	

	<b>Aménagement du périmètre</b>			<b>2 215 000</b>	<b>3 377</b>	
	. Levée topo et délimitation	4	100 000	400 000	610	
	. Canalisation d'irrigation	4	375 000	1 500 000	2 287	
	. Plomberie pose tuyaux et vannes	180	1 750	315 000	480	
	<b>Clôture</b>			<b>1 264 000</b>	<b>1 927</b>	
	. Grillage en m	400	1 500	600 000	915	
	. Rouleau de fil de fer	20	3 000	60 000	91	
	. Tendeur	30	1 000	30 000	46	
	. Fer cornière trépied	4	6 000	24 000	37	
	. Fer cornière 1 pied	100	3 500	350 000	534	
	. Tonne de ciment pour fixation	2	100 000	200 000	305	
	<b>Frais fonctionnement motopompe</b>			<b>3 165 000</b>	<b>4 825</b>	
	. Carburant et entretien	1	1 275 000	1 275 000	1 944	
	. Intrants agricoles, semences	1	1 890 000	1 890 000	2 881	
<b>3</b>	<b>FRAIS DE FORMATIONS</b>			<b>2 520 992</b>	<b>3 842</b>	<b>10%</b>
	<b>Actions de formation culture maraîchère et gestion</b>			<b>2 520 992</b>	<b>3 842</b>	
	. Prise en charge des paysans/nes: (restauration + hébergement de 40 personnes pendant 5 jours répartis en 2 sessions de formation (3.500 f.cfa par jour/personne)	5	140 000	700 000	1 067	
	. Fourniture de formation (2 sessions)	2	50 000	100 000	152	
	. Frais du formateur (2 sessions)	10	50 000	500 000	762	
	. Pause-café (45 personnes) dont 40 formés+ formateur et coo-formateurs	5	45 000	225 000	343	
	. Formation agents en gestion des ressources humaine et en marketing(2 sessions)	1	995 992	995 992	1 518	
<b>4</b>	<b>CHARGES GENERALES frais de fonctionnement et suivi du projet par Zood Nooma</b>			<b>2 220 000</b>	<b>3 384</b>	<b>9%</b>
	<b>Charges diverses de fonctionnement</b>			<b>900 000</b>	<b>1 372</b>	
	. Frais de fonctionnement (Communication, carburant, fournitures de bureau, administration)	12	75 000	900 000	1 372	
	<b>Indemnité de coordination</b>			<b>1 320 000</b>	<b>2 012</b>	
	. Indemnité Coordinateur du projet	12	75 000	900 000	1 372	
	. Indemnité agent (suivi-appui-conseil)	12	35 000	420 000	640	
<b>5</b>	<b>FRAIS D'EVALUATION DU PROJET</b>			<b>4 279 979</b>	<b>6 525</b>	<b>17%</b>
	Déplacement et frais sur place de trois techniciens des collectivités soutenant le projet (CAPM-Ville de Montbéliard) - 6 jours	3	1 667	3 279 979	5 000	
	Evaluation externe audit			1 000 000	1 525	
<b>4</b>	<b>IMPREVUS</b>			<b>1 310 602</b>	<b>1 998</b>	<b>5%</b>
	Divers et imprévus (5%)			1 186 092	1 808	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>25 032 443</b>	<b>38 162</b>	<b>100%</b>

PLAN DE FINANCEMENT		Participations relatives
Contributions en nature diverses Kongoussi	-5962	16%
Montbéliard	10 200	27%
Ville de Montbéliard	7500	20%
Dons des Montbéliardais	2700	7%
CAPM	10000	26%
MAE	12000	31%
<b>TOTAL</b>	<b>38 162</b>	<b>100%</b>

#### Ventilation des financements :

La somme des apports financiers directs s'élève à 32 200€

- La Ville de Montbéliard engagera une somme de 10 200€ comprenant les dons des citoyens.
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard engagera une somme de 10 000€.
- Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) français a statué sur le versement d'une somme de 12 000€, laquelle transitera par la CAPM, qui a assuré le portage du dossier de demande de cofinancement auprès du MAE.

**Sur les 32 200€, 25 676€ seront reversés à Zood Nooma pour la mise en œuvre du projet, et 6 524€ seront destinés aux frais d'évaluation du projet.**

Les 25 676€ destinés directement au financement de la réalisation du projet seront versés sous forme de subvention sur le compte bancaire dédié spécifiquement à la réalisation du projet de maraîchage créé par l'association Zood Nooma.

Les 6 524€ dédiés au financement d'un audit externe sur le projet et au financement du transport pour les techniciens se rendant à Kongoussi (CAPM et Ville de Montbéliard) seront engagés directement par la CAPM.

#### Article 6 : Durée

La convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée correspondant à la période de réalisation du projet.

#### Article 7 : Modifications et avenants

Le présent projet pourra faire l'objet d'adaptations mineures avec l'accord de l'ensemble des parties si les réalités de terrain l'exigent.

Pour des modifications plus importantes, la convention pourra être modifiée par avenant.

#### Article 8 : Conditions d'exécution

En cas de non respect des obligations définies dans la présente convention par l'une ou l'autre des parties, la convention pourra être résiliée.

25/10/2007

En cas de réalisation partielle du projet, le maître d'œuvre s'engage à rembourser les sommes non utilisées.

Article 9 : Droit applicable et règlement des litiges

En cas de différends quant à l'interprétation des termes de la convention ou quant à son exécution, le droit français sera le seul applicable.

En cas de désaccord persistant dans l'exécution de la convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant les juridictions françaises, en l'occurrence, le Tribunal Administratif de Besançon.



25/10/2007

Le présent accord de coopération est établi en 4 originaux, d'égale valeur.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2007

Le Sénateur-Maire de Montbéliard,

Le Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Montbéliard,

Louis Souvet

Claude Lesueur

Le Maire de Kongoussi,

Le Président de l'Association Zood Nooma,

Daouda Zorome

Oscar Sawadogo

